

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mercredi 22 avril 2026 à 20H00
à la Mairie de Broye-les-Pesmes

Etaient présents : Yves BERTHET, Daniel CERCLEY, Stéphanie ROUX, Alain SCHATT, Martine BONNOTTE, Françoise DAY CHAMPAGNAC, Sylvia BOZAN, Frédérique GATTEAUT, Romuald SAUVAGEOT, Éric GANDRÉ, Benjamin MIGNEROT, Marine GILLES.

Etait absent : ---

Etaient absents excusés : Jean-François CERCLEY, Régis MUZARD, Lucile ROBACK.

Procurations : Lucile ROBACK à Alain SCHATT.

Mme Françoise DAY CHAMPAGNAC a été nommée secrétaire.

1/ Compte de gestion 2025 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public de Gray à la clôture de l'exercice. Après vérification, des mandats et titres émis, des délibérations modificatives et annulatifs présentés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2025 constatant que les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

2/ Compte administratif 2025 :

Mr Daniel CERCLEY doyen de séance, présente le compte administratif 2025 établi par la commune, qui se présente comme suit :

Fonctionnement dépenses :	443 773.11€
Fonctionnement recettes :	547 956.02€
Résultat fonctionnement 2025 :	104 182.91€
Investissement dépenses :	139 995.89€
Investissement recettes :	251 189.05€
Résultat investissement 2025 :	111 193.16€

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif communal de l'exercice 2025 conforme au compte de gestion édité par le receveur municipal.

3/ Affectation du résultat 2025 :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat 2025.

Résultat de fonctionnement

Recettes :	547 956.02€
Dépenses :	443 773.11€
Résultat 2025 :	104 182.91€
Résultat 2024 reporté:	797 574.91€
Affectation investissement :	217 323.16€
Soit un excédent cumulé de	684 434.66€

Résultat d'investissement

Recettes :	251 189.05€
Dépenses :	139 995.89€
Résultat 2025 :	111 193.16€
Résultat 2024 reporté:	-158 048.16€
Soit un déficit cumulé de	- 46 855.00€
Soit un besoin de financement de	46 855.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter au compte de réserve 1068 : 46 855.00 euros
- De reporter en fonctionnement : 637 579.66 euros

4/ Vote des taux :

Le maire expose qu'il convient de délibérer sur les taux de fiscalité directe locale : taxe foncière bâti, taxe foncière sur non bâti, et taxe d'habitation (application sur résidences secondaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir la fiscalité à l'identique de 2025, et de conserver le taux de la taxe d'habitation tel qu'il était avant sa suppression :

- Taxe foncière sur bâti : 37,92 %
- Taxe foncière sur non bâti : 20,28 %
- Taxe d'habitation : 6.65%

5/ Budget primitif 2026 :

Le Maire expose au conseil municipal le budget 2026. Il énumère les imputations prévues par section et par chapitre.

FONCTIONNEMENT					
Dépenses		recettes			
O11	charges à caractère général	566 765.00 €	O02	Excédent antérieur	637 579.66 €
O12	charges de personnel	147 200.00 €	O13	Atténuations de charges	3 300.00 €
O14	Atténuations de produits	27 139.00 €	70	produits des services	148 050.00 €
O22	dépenses imprévues	0.00 €	73	impôts et taxes	22 000.00 €
O23	virement à la section d'investiss	177 641.00 €	731	fiscalité locale	106 070.00 €
65	autres charges	139 400.00 €	74	dotations et participations	92 086.00 €
66	charges financières	1 600.00 €	75	autres produits gestion courante	53 515.00 €
67	charges exceptionnelles	500.00 €	76	produits et participations	3.34 €
68	dotations aux provisions	310.00 €	77	produits exceptionnels	100.00 €
O40	amortissement	2 459.00 €	78	reprises sur amort et provisions	310.00 €
		1 063 014.00 €			1 063 014.00 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses		recettes			
OO1	solde exécution inv reporté	46 855.00 €	O21	vir section de fonctionnemer	177 641.00 €
16	remboursement d'emprunt	8 300.00 €	O24	produits de cessions	0.00 €
20	subventions d'équipement	0.00 €	10	dotations fonds divers	50 155.00 €
21	immobilisations corporelles	242 600.00 €	13	subventions	7 000.00 €
			16	emprunts et dettes	60 500.00 €
			O40	amortissement	2 459.00 €
		297 755.00 €			297 755.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le budget 2026.

6/ Représentant CLECT :

Mr le Maire expose que la Commune doit désigner des représentants appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), conformément aux dispositions légales en vigueur relatives aux établissements publics de coopération intercommunale.

La CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'intercommunalité, notamment dans le cadre des transferts de compétences. Elle joue un rôle essentiel dans la détermination des attributions de compensation.

Après délibération, les représentants suivants ont été désignés :

- Titulaire : Mr Yves BERTHET
- Suppléant : Mr Daniel CERCLEY

Les représentants sont désignés pour la durée du mandat municipal en cours, sauf remplacement en cas de vacance.

7/ Lancement de la procédure des biens sans Maître par la CCVG :

Mr le Maire explique que lors du conseil municipal du 19 novembre 2025 du précédent mandat, il avait été proposé de lancer une procédure relative aux biens sans maître au bénéfice de la Communauté de Commune du Val de Gray. Cette démarche n'avait toutefois pas été validée par la Commune. Dans le cadre du nouveau mandat, le conseil

municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier cette position. La délibération antérieure est donc maintenue en l'état, sans engagement de la commune dans cette procédure.

8/ Renouveaulement de la commission communale des impôts directs :

A l'issue des élections municipales, le renouvellement de la commission communale des impôts directs doit être effectué. Cette commission a pour rôle majeur de donner, chaque année, son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale. Cette commission doit être composée de Mr le Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le conseil municipal a proposé une liste de 24 contribuables. Conformément à la procédure en vigueur, la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) procédera à un tirage au sort parmi ces candidats afin de désigner les 12 membres de la commission.

9/ Convention 30 millions d'amis – chats libres :

La Commune envisage de relancer la campagne de stérilisation des chats errants. Un contact avec l'association 30 millions d'amis a permis d'obtenir des renseignements sur le déroulement et le soutien de cette campagne. Mme Day-Champagnac expose à l'ensemble du conseil municipal le contenu de la convention de participation financière de l'association 30 millions d'amis, qui s'engage, cette année, à une prise en charge totale des frais des stérilisations et des puces électroniques.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le lancement de la campagne de stérilisation 2026 pour une vingtaine de chats.

10/ Questions diverses :

- Un panneau informant des parcours des Boucles cyclables « loisirs » sera installé à Montseugny par la CCVG (Communauté de Commune du Val de Gray).
- Zone de Loisirs : 20 emplacements loués à ce jour. Une réunion sera organisée prochainement avec les locataires pour échanges et rappel du fonctionnement et règlement.
- Nettoyage église AUBIGNEY samedi 25 avril – 09H00
- Cérémonie du 8 mai :
11H00 : Monument aux morts de Montseugny
11H20 : Monument aux morts d'Aubigny
11H40 : Monument aux morts de Broye les Pesmes avec la présence de représentants de la Gendarmerie de Marnay et des Pompiers de Valay
- Fermeture Mairie : jeudi 14 mai (Ascension) au dimanche 17 mai 2026.

Le Maire,
Yves BERTHET



La séance est levée à 22h36